



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-MONTJOIE**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la quatrième séance ordinaire tenue le lundi 7 avril 2025 à l'école Notre-Dame-de-Montjoie à 16 h 00.

PRÉSENCES :

Madame Christine Rodrigue-Lecours	Parent
Madame Martine Landry	Parent
Madame Jeanne Poirier	Enseignante
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien
Madame Andrée-Anne Salois	Directrice
Monsieur Nicolas Turcotte	Parent
Madame Louise Lecours	Représentante de la communauté
Madame Bénédicte Décary	Parent

ABSENCES :

Monsieur Jean-François Desrosby	Parent – substitut
Monsieur François Papineau	Parent - substitut
Madame Anick Larouche	Parent – substitut du substitut
Madame Eve-Lyne Bélisle	Parent – substitut du substitut
Madame Karine Viau	Enseignante
Madame Julie Caron	Parent
Madame Émilie Laborde	Parent – substitut

1. MOT DE BIENVENUE

Andrée-Anne Salois souhaite la bienvenue à tous et présente l'ordre du jour.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

- CÉ-24/25 - 001 La directrice Andrée-Anne Salois accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- CÉ-24/25 - 002 Jeanne Poirier propose que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel quel. Il est appuyé par Bénédicte Décary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2025

- CÉ-24/25 - 003 Martine Landry propose que le procès-verbal soit adopté tel quel. Il est appuyé par Bénédicte Décary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Andrée-Anne fait état des avancées concernant le suivi du MAO, soulignant que les travaux de rénovation de la salle de bain ont été réalisés conformément à sa demande. Elle évoque également plusieurs requêtes émanant de l'équipe pédagogique, telle que l'aménagement de bancs ergonomiques adaptés aux jeunes enfants dans la maternelle, l'acquisition d'une armoire pour le service de garde, ainsi que l'ajout d'un second micro-ondes dans la salle du personnel. Andrée-Anne précise que, bien que le MAO nécessite une consultation auprès du CÉ, il n'exige pas d'approbation préalable. Elle invite à suggérer d'autres idées. Bénédicte soulève la question des meubles pour les élèves de première année, dont l'agitation est notoire. Andrée-Anne mentionne qu'un ou deux meubles adaptés peuvent être bénéfiques, mais que plus d'éléments peuvent nuire aux apprentissages, préférant une disposition favorisant la posture debout. Elle propose la possibilité d'introduire des animaux lourds, tels que des lézards, bien que leur coût unitaire soit de 70 \$, sans garantie de leur durabilité face aux comportements des élèves. En ce qui concerne l'organisation scolaire, Andrée-Anne indique que pour le moment il n'est pas prévu d'avoir une classe de maternelle de 4 ans l'année prochaine, car seules deux inscriptions ont été enregistrées, entraînant un regroupement avec les élèves de 5 ans. Louise Lecours s'interroge sur l'impact sur le service de garde, et il est confirmé que celui-ci continue de fonctionner harmonieusement, avec environ 26 à 27 inscriptions prévues. Par ailleurs, Andrée-Anne explique que les élèves hors bassin bénéficieront d'un traitement différent pour

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

l'année scolaire à venir, et bien qu'aucune demande de départ de l'établissement ne soit enregistrée, plusieurs requêtes d'admissions sont en attente. Enfin, en ce qui concerne la consultation des élèves, Simon, l'enseignant d'éducation physique, a rencontré les élèves plus vieux afin d'identifier leurs souhaits concernant le matériel de cour. Un comité restreint a été formé, et les élèves se disent satisfaits et engagés au sein de leur école.

6. COMPOSITION DU CÉ POUR 2025-2026

Andrée-Anne fournit un aperçu des membres responsables au sein du conseil pour l'année à venir.

Personnes en Poste <u>en</u> 2024-2025	Début du mandat	Fin du mandat
Nicolas Turcotte	2023-09-01	2025-08-31
Julie Caron	2023-09-01	2025-08-31
Christine Rodrigue-Lecours	2024-09-01	2026-08-31
Martine Landry	2024-09-01	2026-08-31
Bénédicte Décary	2024-09-01	2026-08-31

7. SORTIES SCOLAIRES (APPROBATION)

CÉ-24/25 - 004

Andrée-Anne explique qu'une confusion dans l'horaire lors de la réservation à la Ruche a conduit à l'impossibilité de tenir cette sortie. En réponse à ce contretemps, l'équipe-école a déployé tous ses efforts pour dénicher une alternative convenable et intérieure. Malgré nos recherches, il n'a pas été possible d'identifier une autre activité à Magog. La proposition actuelle est d'organiser une sortie au Récré-O-Fun à Sherbrooke, suivie d'une projection au Cinéma à Magog pour l'après-midi, avec un repas commun au Récré-O-Fun. Il convient de noter que cette sortie représente un coût élevé, s'élevant à 5 294,18 \$, soit 54,58 \$ par élève. Nicolas Turcotte souligne qu'il est important d'informer les parents que le coût mentionné sur le papier d'inscription s'élève à 55 \$. Il propose que le CÉ fixe une charge de 25 \$ pour les parents, tout en laissant la possibilité à ceux qui le souhaitent de contribuer davantage. Pour les familles en difficulté financière, il est recommandé de prendre contact avec Andrée-Anne. De plus, le CÉ envisage d'allouer 2 800 \$ du Fond 5 pour soutenir les parents dans le besoin, tout en utilisant le fond du Reliquat pour au besoin s'il y a une balance.

Bénédicte Décary rappelle qu'une initiative de dîner de hot-dogs avait déjà été évoquée. Andrée-Anne précise que cela reste réalisable, mais pas le dernier jour d'école en raison de la sortie des élèves. Bénédicte suggère également d'organiser une épiluchette de blé

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

d'Inde en tout début d'année, ce qui serait fort apprécié, et souligne la nécessité d'en discuter avec l'OPP.

Bénédicte fait également part de son souhait d'inviter une intervenante en théâtre de marionnettes, basée à Québec, pour environ 980 \$ la journée complète. Andrée-Anne indique que cette proposition devrait être faite au début de l'année scolaire. Bénédicte possède le formulaire rempli par l'intervenante, nommée *Anne-Marionette*. Elle mentionne également la possibilité d'obtenir une subvention du gouvernement pour cet événement. Par ailleurs, Andrée-Anne évoque un précédent spectacle de Noël pour lequel la municipalité avait contribué à hauteur de 800 \$ (50 % de notre facture). Elle insiste sur l'importance de remettre ce projet à l'ordre du jour lors de la prochaine année scolaire. Bénédicte continuera ses recherches et mettra à jour son dossier en vue de nous le présenter ultérieurement.

8. CONSULTATION CODE DE VIE

Andrée-Anne rappelle que le Code de Vie a été examiné collectivement en début d'année scolaire. Elle sollicite des contributions ou suggestions d'améliorations. Bénédicte évoque l'idée des « billets roses », en rapport avec une discussion tenue avec Nathalie, une enseignante. Andrée-Anne précise que l'équipe ne s'est pas encore montrée favorable à cette proposition, bien qu'elle ait pris note de son apport pour le prochain Conseil d'Établissement (CÉ). Elle suggère que cette initiative pourrait être envisagée pour le début de l'année scolaire suivante. Cependant, Martine soulève la problématique de la distribution de ces billets, notant qu'un élève en difficulté pourrait en recevoir plus qu'un élève en réussite. Andrée-Anne souligne l'harmonie actuelle des comportements au sein de l'établissement et insiste sur le fait que l'objectif est d'inclure tous les élèves sans distinction. Le programme hors-piste est également mentionné comme un outil précieux favorisant la bienveillance, ayant récemment permis à chaque groupe de recevoir un support positif. Andrée-Anne propose d'adapter le Code de Vie pour refléter davantage les spécificités de Montjoie et s'engage à soumettre toute modification ou suggestion au prochain CÉ, afin de garantir une transition fluide au début de l'année scolaire. Il est convenu que le CÉ envisage de faire signer le Code de Vie par les élèves et les parents en début d'année. Nicolas ajoute également la nécessité d'établir des horaires précis pour l'accès à la cour d'école et de limiter le stationnement dans l'aire réservée au personnel après 7h45.

9. PROCHAINE RENCONTRE ; 2 JUIN 2025

Simplement un rappel.

10. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

11. INFORMATIONS DE LA DIRECTION :

Campagnes de financement : Andrée-Anne tient à souligner l'excellente qualité des campagnes de financement menées au sein de notre établissement. Elle précise que la secrétaire n'a pratiquement aucune gestion à effectuer à ce sujet, puisque OPP prend en charge l'ensemble des démarches, se limitant seulement à la distribution des formulaires aux élèves. Elle exprime sa profonde gratitude pour cet engagement.

Suivi des constructions : En ce qui concerne le suivi des constructions, une récente diffusion dans les médias a fait état de notre situation. Nous poursuivons donc nos démarches dans cette optique, afin d'être prêts à agir dès que nous obtiendrons le feu vert. Il est indiscutable que plus nous nous engagerons rapidement, plus tôt les travaux seront finalisés. Nous avons toujours souhaité l'acquisition d'un nouveau gymnase ainsi que des rénovations nécessaires. Nous envisagerons toutes les options disponibles, qu'il s'agisse de rester à Racine ou de considérer d'autres alternatives. Des discussions sont également en cours concernant l'aménagement de la salle communautaire. Cependant, le relogement intégral de l'école présente certaines complications qui nécessitent une évaluation minutieuse. Nicolas souligne qu'il existe deux projets distincts : celui de l'école et celui du gymnase. Andrée-Anne confirme que, bien qu'actuellement, les deux projets soient en suspens, nous les réaliserons simultanément lorsque nous serons en mesure de procéder. Nous devrions recevoir des nouvelles prochainement, le CSS exerçant aussi une pression pour avancer. Christine suggère qu'une ancienne école à Maricourt, disposant déjà d'un gymnase, pourrait représenter une solution envisageable. Nicolas propose d'explorer l'option du centre communautaire, bien qu'il ait noté un manque d'ouverture à ce sujet de la part de la municipalité. Il insiste sur le fait que la communauté devrait se voir conférer un droit de vote sur cette initiative, affirmant que cela viserait à soutenir à la fois les élèves et la collectivité.

Autobus : Concernant l'utilisation des autobus, il est à noter que nous ne procéderons pas à un embarquement au centre communautaire en raison du refus de la Municipalité. Par conséquent, nous continuons à notre emplacement initial. Andrée-Anne a sollicité l'assistance de la municipalité pour l'ajout de gravier, une démarche qui devrait être mise en œuvre prochainement, compte tenu de l'état boueux des lieux. Il est anticipé que cette situation sera résolue dans les meilleurs délais.

Antécédents judiciaires : Il est porté à l'attention que tous les individus qui seront en contact avec les élèves dès l'année scolaire prochaine devront impérativement compléter le formulaire requis, dont les frais seront pris en charge par le Centre de services scolaires. En début d'année, nous envisagerons de sonder les parents afin d'identifier ceux désireux de s'impliquer, et nous leur ferons remplir ce formulaire. Il convient de noter que tous les parents ne seront pas tenus de compléter ce document, étant donné que certains frais peuvent s'appliquer.

Argent CÉ : Un montant de 265 \$ a été alloué au Conseil d'Établissement. Andrée-Anne interroge les membres sur d'éventuelles suggestions concernant l'utilisation de cette somme au bénéfice de l'école. Christine précise que les fonds seront

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

effectivement réinvestis dans l'établissement. Andrée-Anne aura ainsi la latitude nécessaire pour déterminer l'affectation appropriée de cette allocation.

Fond 5 : Andrée-Anne présente les montants disponibles dans le Fond 5 afin d'aider les membres à prendre des décisions éclairées concernant les sorties scolaires. Elle, en collaboration avec Jennifer, s'efforcera d'organiser l'administration des comptes de ce fond. Le fonds peut être utilisé pour des améliorations au Parc École, selon les suggestions formulées par l'établissement.

Jeanne s'informe sur la possibilité que l'Organisation des Parents (OPP) soit impliquée dans le nettoyage du Parc École. Nicolas propose qu'Andrée-Anne adresse un courriel à l'OPP pour organiser cette initiative, éventuellement un samedi ou à une date convenue.

Andrée-Anne mentionne que dans le cadre de l'activité "Bouge au cube" pour l'année prochaine, nous recevrons un quart du montant attribué cette année. Elle suggère alors de puiser dans le Fond 5 pour l'année prochaine.

Concernant la subvention municipale de 4 500 \$ attribuée l'année précédente, Nicolas estime qu'elle pourrait être destinée à compenser un déficit prévu pour l'année à venir.

Nicolas interroge Andrée-Anne sur la nature du "Reliquat". Cette dernière explique qu'il s'agit de fonds à la discrétion de la direction. Il est important de noter que l'établissement présente un indice de défavorisation de 7 sur 10, ce qui nous permet de considérer ces fonds pour diverses dépenses scolaires, y compris d'éventuelles sorties. Ce reliquat, qui s'élève à environ 1 700 \$ devra être utilisé intégralement d'ici juin 2026.

Pour ce qui est de la cour de récréation, une demande a été formulée pour l'acquisition de nouveaux ballons. Andrée-Anne sollicite une contribution du CÉ à cet égard. Nicolas souligne que la collecte de canettes pourrait être en partie destinée à ce type de dépenses. En conséquence, le CÉ autorise une contribution de 500 \$.

Jeanne suggère de lancer un appel général à la communauté afin de solliciter des dons de camions à sable pour les jeux extérieurs, car tous ceux que nous avons actuellement sont endommagés.

12. INFORMATIONS DES REPRÉSENTANTS :

OPP : Aucun

Parents : Rien à ajouter.

Enseignants : Rien à ajouter.

Membre du personnel soutien : Aucun

Membre du personnel professionnel : Aucun

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CÉ-24/25 – 004

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Christine Rodrigue-Lecours propose que la séance soit levée à 17h23 Il est appuyé par Bénédicte Décary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Nicolas Turcotte, président

Andrée-Anne Salois, directrice